

9<sup>o</sup> RESOLU que Mr. *Boisfranc* ci-dessus nommé est exclu de la Société à raison de la lettre injurieuse à la dite Société, écrite par lui à Monseigneur le Président, en date du 18 octobre dernier, et exhibée au Bureau de ce jour mais que par égard pour son infirmité, le Trésorier est autorisé à lui offrir; et à lui rendre tout ce que le dit Sr. *Boisfranc* a apporté à la Société, depuis qu'il en est Membre.

Le Bureau a élu pour les trois années suivantes, Secrétaire Mr. Chaboillez; Vice-Secrétaire, Mr. De Boucherville; Trésorier, Mr. Desjardins; Vice-Trésoriers, Mr. Conefroy, pour le District de Mont-réal, Mr. Orfroy, pour le District des Trois-Rivières, Mr. Maguire pour celui de Québec,

Le Trésorier a fait recette de £ 141..13..09<sup>2</sup> de contributions arriérées de 1811, et par contributions en 1812, £ 372..17..24 ce qui joint au montant de 1811 de £ 517..5..10<sup>2</sup> forme la somme de £ 1031..16..17. La dépense de la même année 1812 a été de £ 489..9..8 de manière que le montant de la caisse de la même année étoit de £ 541..6..37. De plus pour l'année courante, £ 206..7..67 ce qui ajouté au dit montant de 1812, égale £ 747..13..10 sur laquelle somme il a été dépensé £ 214..8..4 en sorte que l'état actuel de la Caisse est £ 533..8..4

Fait et passé au dit Presbytère de Québec, les jour et an que dessus,

(Signé) ✠ J. O. EV. DE QUEBEC, PRESIDENT.

Conefroy, ptre. Deguise, ptre. Perras, ptre. Villade, ptre. Ant. Bedard, ptre. L. J. Desjardins, ptre. Frs. Raphaël Pâquet, ptre. Doucet, ptre. Jn. Raimbault, ptre. Thomas Maguire, ptre. Chaboillez, ptre.

Pour Copie, conforme à l'Original.

*C. Boucherville, ptre. Vicaire*